

UTEL FASTLIGHT FRANCE



« Les meilleures choses qui arrivent dans le monde
de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail
d'un seul homme.
C'est le travail de toute une équipe »
Steve Jobs

CHARTRE RSE 2020



Les enjeux stratégiques pour demain

Mot du président.

Depuis près de 15 ans notre société s'est imposée comme un fournisseur important de solutions de haute technologie pour le secteur des Télécom, résolument tourné vers nos clients notre exigence à toujours était d'apporté des solutions innovantes, parfaitement adapté aux besoins de nos clients.

Nous sommes aussi une équipe d'hommes et de femmes passionnés, partageant les mêmes valeurs de confiance, de respect, de réactivité et de service.

Alors que notre secteur vit des transformations importantes, nous nous adaptons sans délai aux exigences du marché en termes d'évolutions techniques mais aussi à tous les aspects réglementaires de normes, d'organisation et de bonne pratique.

La mise en place de nos engagement RSE rentre dans notre volonté d'agir de façon respectueuse vis-à-vis de l'environnement, de nos salariés, de nos clients, mais aussi d'avoir une démarche responsable et éthique dans nos approvisionnements.

Notre objectif et de fédérer notre entreprise autour de ces valeurs par l'adhésion de tous à notre projet commun.

Jean-Raoul Boyer

Les enjeux stratégiques pour demain

UTEL FastLight France adhère totalement aux 10 principes édictés par Le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2
Enjeu
Economique



1
Enjeu
humain



Notre démarche RSE
et nos engagements
pour demain

4
Enjeu
Ethique



3
Enjeu
Environnemental



Nos valeurs



Enjeu humain, une entreprise où il fait bon vivre

1

Santé et bien-être de notre équipe: une priorité

- ❑ Couverture santé proposée à chaque salarié
- ❑ Bien être au travail, des bureaux aérés, végétalisés et conviviaux.
- ❑ Un respect de l'équilibre vie privée et vie professionnelle
- ❑ Des horaires adaptés pour chacun (mi-temps, mercredi libéré pour les enfants..)
- ❑ Chaque salarié est sensibilisé à la prévention de la discrimination par l'affichage des articles 225-1 à 225-4 du code pénal. Nos recrutements se font en toute transparence.
- ❑ Une attention particulière est apporté à valoriser les compétences de chacun, la formation est un élément important que nous proposons, également dans le management d'équipe

Sécurité:

- ❑ Nous organisons annuellement par l'intermédiaire de la Médecine du travail une évaluation de la Prévention des risques. Ainsi la sécurité au travail, la sensibilisation, la fournitures d'EPI sont au cœur de nos exigences.

Partage et générosité:

- ❑ Chaque salarié est convoqué annuellement à un entretien de fin d'année afin de faire le point sur sa performance individuelle au terme chacun reçoit une prime souvent équivalente entre 1 et 3 mois de salaire
- ❑ Utel Fastlight France a mis en place pour chaque salarié un PEE & PERCO très apprécié avec un fort abondement qui permet de préparer l'avenir sereinement

COVID 19: une grande réactivité face à l'épidémie



- ❑ **Protection:** Notre 1^{ère} préoccupation est de protéger les salariés et leur entourage en mettant à disposition des moyens de protection sur le lieu de travail et affichage des consignes d'hygiène.
- ❑ **Réorganisation:** Également une réorganisation des équipes à temps partiel en roulement afin d'éviter les contacts.
- ❑ **Maintien des salaires:** Même à temps partiel, tous les salaires sont maintenus sur les
- ❑ Bases des contrats de travail de chacun, sans solliciter l'aide de l'Etat.

Enjeu Economique, achats responsables

Engagements d'UTEL FastLight France :

- Sélection des fournisseurs et sous-traitants selon un processus transparent et équitable.
- Tous les critères sont définis au préalable et ils prennent en compte les aspects environnementaux.

Confidentialité et propriété intellectuelle :

- Nous signons avec nos clients et nos fournisseurs des accords de confidentialité et nous nous engageons mutuellement à ne pas transmettre d'informations commerciales, financières, technique et marketing à des tiers sans accord préalable.

Risque de dépendance économique :

- Nous veillons à ne pas se retrouver en dépendance économique avec nos fournisseurs, le seuil étant situé à 30%, si ce seuil se retrouvait à être dépassé notre politique interne nous impose de sélectionner un fournisseur supplémentaire.

Relation de confiance :

- Notre relation commerciale avec nos clients mais aussi nos fournisseurs est basée sur la confiance.
- L'honnêteté et la bonne foi sont obligatoires dans nos échanges au risque de compromettre notre développement mutuel.

Respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail.

- Conjointement avec nos fournisseurs nous nous engageons à respecter la déclaration Universelle des Droits de l'homme et les conventions de l'organisations international du travail (OIT).

achats responsables suite

Exigence qualité fabrication et protection de l'environnement

- Tous nos produits sont conçus en respect des standards internationaux, ITU-T, IEC et Telcordia.
- La fabrication est réalisée par des partenaires, spécialistes et reconnus dans l'industrie fibre optique.
- Ils répondent à notre grande exigence de qualité.
- Les usines sont toutes certifiées ISO 9001 et 14001.
- Nos sous-traitants procèdent à un contrôle qualité pour chaque phase de fabrication, un rapport de test est fourni pour chaque produit.
- Nous procédons également systématiquement à un contrôle final en fin de production.
- Notre volonté est de minimiser notre impact sur l'environnement, pour cela nous avons tenu à respecter conjointement avec les fournisseurs les meilleurs standards en termes de préservation de l'environnement, le maintien de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles et la gestion des déchets, nous nous engageons aussi à analyser la durée de vie de nos produits et à privilégier les matériaux recyclables.
- Nous imposons à nos fournisseurs d'obtenir les certifications ISO9001, 14001 en vigueur mais aussi les certificats REACH et RoHS sur la non utilisation de produits dangereux.
- marquage CE.

Enjeu environnemental, une entreprise en mouvement

3

Agir pour l'environnement est un objectif commun, Utel Fastlight France s'investit à son échelle au quotidien :



Consommation d'énergie et sensibilisation :

- Chaque salarié est sensibilisé aux questions de consommation dans l'entreprise autant qu'à l'extérieur pour la gestion des déchets d'Equipements Electriques, Electroniques ménagers et professionnels (DEEE)
- Les achats d'appareils sont faits avec vigilance au regard de leur impact écologique :
 - ✓ Lave-vaisselle à efficacité énergétique catégorie AAA économe en eau et électricité.
 - ✓ Les néons plafonniers ne sont allumés qu'en cas de nécessité, non quotidiennement, afin de privilégier l'éclairage led des lampes de bureaux.
 - ✓ Une pièce non utilisée est éteinte systématiquement.
 - ✓ Pas d'éclairage nocturne.
 - ✓ Nous avons dématérialisé les devis, commandes et factures qui se font par mails



Tri et recyclage :

- Tri et recyclage des déchets de bureau, papiers réutilisés en imprimante, capsules de café déposées en recycleurs.
- Autres déchets mis en déchetterie.



Emissions de transports :

- Sur une flotte de 3 véhicules, nous avons opté lors du dernier achat pour un véhicule hybride. 2 autres véhicules utilitaires récents à faible émission de CO2.
- Impact des déplacements domicile/bureau est très faible puisque nous employons localement, nombreux trajets faits à pied ou vélos.
- Les réunions à distance sont systématiquement privilégiées



Avenir et objectifs :

- A court terme, passer au papier bureau et cartons 100% recyclé norme FSC ou PEFC
- Réduire notre consommation électrique de 5% par an sur 5 ans.
- Privilégier l'isolation énergétique de nos bureaux (changement des huisseries en cours)
- A moyen terme, changer les 2 véhicules utilitaires pour des versions électrique ou hybride selon les possibilités du marché.

Enjeu éthique, une société de confiance

4

Pour UTEL FastLight France l'éthique des affaires est une des valeurs fondamentales. Nous avons mis en place un code éthique partagé par tous nos collaborateurs. Ainsi chacun est responsabilisé et informé des risques liés à la corruption et autres dérives commerciales.

Nous appliquons de ce fait auprès de nos clients et fournisseurs de bonnes pratiques commerciales dans notre entreprise :



Egalité et diversité, prévention de la discrimination :

Nous nous sommes engagés au travers de notre politique de ressources humaines dans une démarche contre toutes les discriminations, nos engagements sont les suivants :

- Egalité hommes-femmes
- Pas de discriminations liées à l'âge, les origines, les opinions politiques
- Nous nous sommes également lancé dans une démarche d'écoute et de dialogue pour identifier toute attitude pouvant être assimilée à du harcèlement.



Respect de la Concurrence :

- Nous nous engageons à respecter le jeu de la concurrence saine et loyale, nous nous interdisons toute action illicite telle qu'entente entre entreprises, transferts d'informations stratégiques, abus de position dominante, exploitation abusive de position dominante ou dépendance économique avec nos fournisseurs.
- L'ensemble du personnel d'UTEL Fastlight France a été informé de ces règles et s'est engagé à ne pas avoir d'action anti-concurrentielle.



Prévention de la Corruption :

- Nous nous engageons à respecter les lois anti-corruption a pour toute relation commerciale que ce soit lors de la prospection de la négociation et de l'exécution de contrats commerciaux.
- Toute attitude ou fait pouvant être qualifié de corruption active ou passive est interdite dans notre entreprise et est passible de sanctions.
- Conformément à la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016, il est interdit d'offrir ou de promettre, directement ou indirectement un avantage quelconque à un représentant de l'administration publique, en vue d'obtenir des marchés.
- La corruption de personnes privées est également interdite.
- Cadeaux et marques d'hospitalité : En règle générale nous nous interdisons de faire des cadeaux à nos client, et nous refusons également tous cadeaux de la part de partenaires ou fournisseurs. Aucun de nos collaborateurs ne doit accepter une invitation ou cadeau qui le mettrait en situation d'obligé, de façon à garder son indépendance en toute circonstance.
- Cependant en fonction des usages commerciaux ou coutumes, nous pourrions être amené à proposer des cadeaux ou marques d'hospitalité, ceux -ci devront être limité et de nature raisonnable en toutes circonstances, leur valeur devra être symbolique, et non versé en espèces.



Sponsoring et Mécénat :

- Toute action de sponsoring ou de mécénat doit se faire dans le cadre de la loi en vigueur et être validée par la direction générale.



Sous-traitants-Fournisseurs :

- Nous considérons nos sous-traitants comme des partenaires dans nos relations et notre objectif est d'avoir des relations équilibrées basées sur la confiance mutuelle.
- Tous nos fournisseurs doivent adhérer à ces valeurs, et nous conduisons une évaluation annuelle et audit complet est déclenché si nécessaire.



Protection des données personnelles et de la vie privée des salariés

- Dans le but de respecter la séparation entre la vie privée et de la vie professionnelle, aucun de nos salariés ne travaille en dehors de heures de bureau et de leur présence dans les locaux de l'entreprise.
- Dans le but de prévenir toute intrusion dans notre système d'information, nous avons mis en place un système informatique sécurisé, et toutes nos données sont stockées sur un NAS (Network Access Server) garantissant la protection de toutes nos données et notamment les données personnelles de nos salariés.
- D'autre part, nos collaborateurs ne doivent utiliser les outils informatiques mis à leur disposition uniquement dans le cadre de leur activité professionnelle.



Sanctions

- Tous nos collaborateurs s'engagent à respecter toutes les règles de notre code éthique et en cas de manquement à ces règles les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.



Dispositif d'alerte professionnelle.

- Nos collaborateurs peuvent signaler tout comportement contraire au code éthique directement auprès de son supérieur hiérarchique.
- Nous avons mis en place via notre système d'information/email un moyen d'alerte permettant de remonter tout comportement inapproprié.